

2015

## les points critiques d'un desk reject

Régis Meissonier

*IAE School of Management, Montpellier University, France, [regis.meissonier@umontpellier.fr](mailto:regis.meissonier@umontpellier.fr)*

Follow this and additional works at: <http://aisel.aisnet.org/sim>

---

### Recommended Citation

Meissonier, Régis (2015) "les points critiques d'un desk reject," *Systèmes d'Information et Management*: Vol. 20 : Iss. 3 , Article 1.  
Available at: <http://aisel.aisnet.org/sim/vol20/iss3/1>

This material is brought to you by the Journals at AIS Electronic Library (AISeL). It has been accepted for inclusion in Systèmes d'Information et Management by an authorized administrator of AIS Electronic Library (AISeL). For more information, please contact [elibrary@aisnet.org](mailto:elibrary@aisnet.org).

# éditorial

## Les points critiques d'un *desk reject*

La pression à la publication auxquels sont désormais soumis les enseignants-chercheurs conduit la communauté scientifique à démultiplier les séminaires, les tables rondes et les écrits quant aux « bonnes pratiques » à suivre pour maximiser les chances de publier ses travaux dans des revues classées. Ces initiatives ne peuvent être que les bienvenues dans un contexte inflationniste du nombre d'articles soumis et de la barre d'admission. Toutefois, depuis le début de l'année près de la moitié des articles soumis à SIM sont tombés sous le coup d'un *desk reject* et ont donc été écartés avant même d'avoir été affectés à des évaluateurs. Cette décision intervient lorsque un premier niveau d'analyse de l'article soumis (*screening*) révèle des faiblesses à caractère rédhibitoire ou laissant présager que trois cycles d'évaluation ne seront pas suffisants pour que l'article puisse atteindre le niveau de qualité requis. Étant donné, que la perte de temps résultante n'est ni dans l'intérêt des auteurs, ni dans celui de la revue,

il me semble pertinent de mettre en évidence les points critiques. Outre les éléments basiques, comme le caractère effectivement scientifique du manuscrit, la précision de l'argumentation, la clarté du style d'écriture, la structure, le niveau de français ou d'anglais, et autres éléments précisés dans les recommandations aux auteurs<sup>1</sup>, voici les questions qui sont posées lors d'un *screening* et qui déterminent si le processus d'évaluation peut être lancé ou non.

*Point 1 : dans quelles mesures l'article s'inscrit dans le domaine des systèmes d'information ?* Comme l'indique la politique éditoriale de la revue : « *Tout travail améliorant la connaissance des systèmes d'information peut y trouver sa place dès lors qu'il se situe dans une problématique intéressant les sciences de gestion. Des contributions d'auteurs fondées sur les corpus théoriques de nombreuses disciplines fondamentales sont les bienvenues (philosophie, psychologie, sociologie, économie, anthropologie, histoire,*

---

<sup>1</sup> Voir : <http://revuesim.org/sim/about/submissions#authorGuidelines>

*droit, linguistique et sciences cognitives, informatique, mathématiques*). » SIM apprécie les approches croisant plusieurs disciplines pour appréhender la compréhension de la conception, du management, des usages et des effets des technologies de l'information. Pour autant, beaucoup d'articles soumis relèvent de disciplines voisines à part entière et ne contribuent pas pour autant à l'avancé des connaissances dans le domaine des systèmes d'information. Un article de recherche ne peut faire fi de l'état de l'art dans le domaine des SI ou se contenter de citer quelques auteurs phares pour que le lecteur puisse positionner la contribution de l'article par rapport aux connaissances existantes. L'article de Bartikowski et Merunka (2015) peut être cité en exemple de ces recherches œuvrant pour une fertilisation croisée entre les disciplines puisque les auteurs mettent en évidence l'intérêt d'appliquer à une problématique SI une conceptualisation tri-dimensionnelle de la confiance comme cela est souvent fait en marketing.

*Point 2 : quelle justification de la recherche est effectuée ?* En lien avec ce qui précède, pour qu'un article ne soit pas rejeté, son intérêt doit être très clairement mis en évidence (dès le résumé et l'introduction). Or, beaucoup d'articles développent des arguments pour le moins convenus du type « *notre article offre un éclairage complémentaire sur telle problématique...* » ou bien encore « *notre recherche vise à combler le manque de connaissances sur le sujet* ». Même si ces argumentations sont recevables, elles ne permettent pas pour autant de justifier à elles seules l'intérêt de la recherche. Dans la

première des deux formulations données en exemple on attendra davantage que le prétendu « éclairage » soit précisé et mis en perspective par rapport aux théories et pratiques managériales. Dans la seconde, on préférera que les auteurs montrent en quoi il est important de combler le vide en question. À titre d'exemple, l'article de Avenier et Thomas (2015) justifie très bien, dès l'introduction, l'intérêt d'offrir aux chercheurs en SI une grille de lecture actualisée des méthodologies qualitative et des paradigmes épistémologiques sous-jacents.

*Point 3 : quelle est l'originalité de l'article ?* Un article peut être correctement conçu (sur le plan théorique comme empirique) sans pour autant représenter une contribution suffisante. Une des missions d'une revue scientifique est de contribuer au développement de connaissances scientifiques et ceci ne peut se faire en restant conformés aux théories qui, à force d'avoir été sur-utilisées dans le sérail académique, ne permettent plus d'offrir une lecture novatrice du phénomène organisationnel étudié. Par exemple, un grand nombre d'articles soumis proposent de re-tester un des célèbrissimes modèles de l'acceptation des technologies de l'information alors qu'une forme de « saturation académique » de ce genre de théorie a été atteinte du fait de la pléthore de publications dont on dispose déjà sur le sujet. Se pose alors inévitablement la question de la valeur marginale d'un nième article de ce type... Comme la plupart des revues classées, SIM attend d'un article soumis, outre la valeur des résultats et de la discussion conduite, une certaine originalité quant à la ma-

nière avec laquelle le sujet est conceptualisé. L'article de Dudézert *et al.* (2015) représente un cas particulièrement abouti en terme d'originalité, puisque les auteurs utilisent l'approche par la métaphore (celle du village gaulois) pour comprendre l'appropriation faite d'un système de gestion des connaissances au sein d'une entreprise française. Ce faisant les auteurs adoptent une lentille théorique à la fois méconnue et intéressante pour donner du sens aux phénomènes sociaux observés.

*Point 4 : la méthodologie est-elle suffisamment rigoureuse ?* Même si la revue SIM ne privilégie aucun design de recherche particulier, pour les articles de recherche empiriques la qualité du dispositif de collecte et de traitement des données demeure primordiale. La méthodologie de recherche contribue à ce qu'un article ne soit pas qu'un exercice intellectuel mais qu'il ait également une valeur scientifique. La quasi-totalité des recherches empiriques qui tombent sous le coup d'un *desk-reject* présentent de grosses faiblesses ou insuffisances sur le plan méthodologique (notamment au niveau de la taille de l'échantillon, du nombre de personnes interviewées, du dispositif de collecte et de traitement des données, etc.) qui pour être résolues demanderaient à ce que la recherche soit intégralement refaite. Bien souvent, les auteurs prétendent aussi à un caractère « exploratoire » de la recherche effectuée alors que le caractère fondamentalement nouveau du phénomène étudié n'est pas avéré, ou bien délivrent les résultats d'une recherche en cours qui auraient davantage leur place dans une conférence.

La satisfaction des éléments ci-dessus ne saurait en aucune manière garantir que le manuscrit sera, au final, accepté pour publication. En général, trois cycles d'évaluation sont nécessaires pour élever le travail au niveau de qualité attendu. Les articles publiés dans ce numéro n'ont pas échappé à la règle...

L'article de Nicolas Lesca, Marie-Laurence Caron-Fasan, Edison Loza Aguirre et Marie-Christine Chalus-Sauvannet approfondit les investigations sur les systèmes de veille stratégique en apportant un éclairage sur une phase qui n'a été que peu traitée dans ce domaine précis : la pré-adoption. Bien des travaux, en effet, se sont concentrés sur l'implantation d'un système de veille, ou encore sur ses apports à la prise de décision. La phase dite de « pré-adoption » toutefois, constitue une étape sensible durant laquelle l'organisation commence à prendre conscience de son besoin éventuel d'investir dans un dispositif lui permettant de soutenir sa propre intelligence de l'environnement. Comprendre la décision d'implémenter ou non un système de veille demande donc une mise en lumière des facteurs d'influence qui émergent durant cette phase. Au niveau organisationnel, un besoin étant rarement détaché des pressions et attentes de l'environnement, l'article mobilise les théories néo-institutionnalistes pour appréhender les catalyseurs et les inhibiteurs de la pré-adoption d'un système de veille dans le cas précis de la logistique durable. Sur le plan empirique, une recherche exploratoire de 42 interviews a d'abord été conduite et suivie par une analyse quantitative de 126 observations. Sur les facteurs

identifiés, 5 catalyseurs et 2 inhibiteurs semblent originaux et ne pas avoir été préalablement identifiés dans la littérature sur les processus d'adoption.

Pour leur part, Amel Attour et Cécile Ayerbe appréhendent un thème majeur des logiques d'innovation dites « ouvertes ». L'absence de structure hiérarchique formelle au sein des plateformes qui les supportent, pose la question de la place et du rôle des droits de propriété intellectuelle (DPI) dans le partage de connaissances entre les acteurs de ces écosystèmes naissants. L'analyse de la littérature permet, en particulier, d'établir le lien entre les DPI et la nature des connaissances. Les auteurs dévoilent ensuite le cas de la plateforme NFCampus visant à garantir une offre multi-services NFC pour le parcours et la vie quotidienne des étudiants de l'université de Nice - Sophia Antipolis. L'observation participante menée pendant près de deux ans décrit la manière avec laquelle les partenaires du projet ont géré les droits de propriété intellectuelle relatifs aux connaissances antérieures (amont) comme postérieures (aval) à la coopération. Au-delà du caractère juridique qui lui sert de toile de fond, une des contributions majeure de l'article est de mettre en évidence le rôle des DPI dans la gestion des connaissances tacites et explicites inhérentes à la logique d'innovation soutenue dans par les technologies de l'information.

Toujours dans le domaine des écosystèmes d'affaire, l'article de Pierre-Jean Benghozi et Elisa Salvador met en perspective les concurrences technologiques dans l'économie numérique. Le marché du livre est pour cela un ter-

rain de premier ordre de par l'innovation de rupture créée par les fournisseurs *pure players*. On se souvient de Barnes & Noble lançant en 2001, en catastrophe, son site de vente en ligne quelques mois seulement après que son président ait annoncé dans la presse que le modèle d'Amazon n'avait pas d'avenir. Outre la révolution du modèle de distribution ainsi impulsée par le commerce électronique, c'est aujourd'hui le format même du livre qui devient une donne à part entière du marché. Dès lors que les livres sont commercialisés en format électronique, le jeu concurrentiel occupe également le terrain des liseuses de ces e-books. Pas ou peu de recherches ont opéré une analyse longitudinale de l'évolution suivie par ces plateformes technologiques. Les trajectoires dessinées résultent de la tension entre deux logiques antagonistes : « verrouiller » une base de clients autour de systèmes propriétaires ou, au contraire, à être captif de l'ensemble du marché via l'adoption de standards technologiques. Cette analyse longitudinale permet, entre autres, d'identifier des stratégies alternatives à celles relevant de la spécialisation et de la standardisation.

Bonne lecture !

## RÉFÉRENCES

- Avenier M.-J., Thomas C. (2015), "Finding one's way around various methods and guidelines for doing rigorous qualitative research: A comparison of four epistemological frameworks", *Systèmes d'Information et Management*, vol. 20, n°1, p. 61-98.

Bartikowski B., Merunka D. (2015), "L'effet des trois dimensions de la confiance dans les sites marchands sur le comportement des consommateurs en ligne", *Systèmes d'Information et Management*, vol. 20, n°1, p. 9-30.

Dudezert A., Fayard P., Oiry E. (2015), "As-térix et la gestion des connaissances 2.0 : Une exploration de l'appropriation des SGC 2.0 par le mythe du Village Gaulois", *Systèmes d'Information et Management*, vol. 20, n°1, p. 31-59.

***Régis Meissonier, Rédacteur en Chef***

# Systemes d'Information et Management

*Systemes d'Information et Management*, publication trimestrielle, s'adresse à un public d'universitaires, de chercheurs et de professionnels qui souhaitent trouver un véritable outil d'aide à la connaissance et à la maîtrise des systemes d'information.

*Systemes d'Information et Management* est une revue à caractère scientifique portant sur les systemes d'information abordés selon la perspective des sciences de gestion.



## Bulletin d'abonnement

À retourner accompagné de votre règlement aux  
**Éditions ESKA** – 12, rue du Quatre-Septembre, 75002 PARIS  
Tél. : 01 42 86 55 73 – Fax : 01 42 60 45 35

<http://www.eska.fr>

Je m'abonne pour **l'année 2016** à la revue « **Systemes d'Information et Management** » et je recevrai 4 numéros au tarif de :

- |  |       |   |       |
|--|-------|---|-------|
| <input type="checkbox"/> France Individuel :   | 107 € | <input type="checkbox"/> France Institution :   | 131 € |
| <input type="checkbox"/> Étudiant* :           | 48 €  |   |       |
| <input type="checkbox"/> Étranger Individuel : | 126 € | <input type="checkbox"/> Étranger Institution : | 152 € |

Nom ..... Prénom.....

Adresse .....

Code Postal ..... Localité.....

Pays ..... Tél. : ..... Fax : .....

**Je joins mon règlement de ..... Euros**

- par chèque bancaire à l'ordre des Éditions ESKA
- par virement bancaire aux Éditions ESKA – BNP Paris Champs Elysées 30004/00804/compte : 00010139858 36
- par carte bancaire : merci d'indiquer votre numéro de compte et la date d'expiration

N° carte bancaire :  Visa  Eurocard/Mastercard

\_\_\_\_\_ Date d'expiration : \_\_\_\_\_

Signature obligatoire

\* Justificatif à fournir.